



REVUE DE PRESSE
SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 10 FEVRIER 2016



Un millier de personnes ont pris d'assaut la librairie Mollat, à Bordeaux, où l'ancien président dédicait son livre. PH. QUENTIN SALINIER/VA SO

Sarkozy veut la déchéance

POLITIQUE La réforme sur l'état d'urgence et la déchéance de nationalité est votée aujourd'hui. À Bordeaux hier, l'ex-président a soutenu ce texte qui divise aussi la droite

JEFFERSON DESPORT

jdesport@sudouest.fr

Heureuse coïncidence. Alors qu'Alain Juppé travaille ouvertement à sa succession à la mairie de Bordeaux en cas de victoire à la présidentielle de 2017, Nicolas Sarkozy était hier dans la métropole girondine. Et plus précisément à la librairie Mollat, où il a dédié son dernier livre, « La France pour la vie ». Un ouvrage dans lequel il déroule l'autocritique de son quinquennat, et avec lequel il espère surtout renouer le contact avec les Français. Et ce, avant l'échéance couperet de la primaire, prévue pour fin novembre.

Les Républicains divisés

En attendant, s'il est toujours à la peine dans les sondages et clairement distancé par le maire de Bordeaux, il s'est offert hier après-midi un vrai succès populaire. Un millier de personnes ont ainsi pris d'assaut la célèbre librairie du centre-ville pour avoir une poignée de main, un autographe et même, pour les plus fans - et il y en avait... -, une photo souvenir. Parfaitement rodé

à l'exercice, l'ancien locataire de l'Élysée n'a pas manqué d'avoir un mot pour chacun. Distillant au passage quelques messages : « Ce livre est pour vous, il n'est pas pour les observateurs. » « Je ne chôme pas en ce moment », poursuit-il avant de promettre de « revenir faire un meeting ». De quoi raviver les flammes...

« Les divisions à droite ne font pas l'affaire de l'exécutif, qui aura besoin d'un maximum de voix de l'opposition »

Si son service de communication a constamment veillé à ce que les très nombreux journalistes présents ne l'interrompent pas durant ces échanges, M. Sarkozy est néanmoins revenu sur la déchéance de nationalité. Un sujet qui est loin de faire l'unanimité chez Les Républicains. Hier matin, lors du bureau politique, le débat a en effet été vif.

Si M. Sarkozy a de nouveau appelé les parlementaires de sa famille à voter cette mesure défendue par l'exécutif, il a également égratigné François Fillon. Lequel venait d'expliquer « avoir conclu en son âme et conscience que la révision constitutionnelle n'était ni nécessaire ni utile ». Pas vraiment la ligne de M. Sarkozy, donc, qui n'a pas ménagé non plus « ceux qui ont soutenu la déchéance par le passé et changent d'avis » à présent.

« Utile ou pas »

Reste que ces divisions ne font pas les affaires du gouvernement. En effet, alors que cette réforme symbolique inscrivant dans la Constitution l'état d'urgence et la déchéance de nationalité sera votée aujourd'hui à l'Assemblée, elle demandera, pour être adoptée, un maximum de voix de l'opposition. Pour la simple et bonne raison que la majorité se présentera, elle aussi, en ordre dispersé (lire ci-dessous).

Entre deux dédicaces, Nicolas Sarkozy a préféré jouer l'apaisement. Et ne pas rajouter d'huile sur le feu. « Ce n'est jamais compliqué de dé-

battre de sujets de fond, tempère-t-il. Ce sont des parlementaires, ils ont tout à fait le droit d'avoir leur position. Je suis le président de la famille, j'ai dit simplement que nous étions pour le retrait de la nationalité : les Français qui trahissent la France ne méritent pas d'être français. » Et d'appuyer : « La question n'est pas de savoir si c'est monsieur Hollande qui le propose, mais si c'est utile pour les Français ou pas ? Les Républicains ont pris un engagement, celui de voter tout ce qui renforcera la sécurité des Français. »

Dès lors, les députés de son parti peuvent-ils lui faire faux bond dans la dernière ligne droite ? Il ne l'envisage pas une minute. « Pourquoi ? interroge-t-il. Le président du groupe [Christian Jacob, NDLR] est sur cette ligne, et je ne doute pas que la majorité des parlementaires soit sur cette ligne aussi. La position des Républicains est publique, elle a même fait l'objet d'un vote quasi unanime au bureau politique. » Ou comment rappeler à chacun ses devoirs. Et plus encore son autorité. Ce soir, François Hollande lui dira peut-être « merci pour ce moment »...

La France hausse le ton contre Facebook

NUMÉRIQUE Après un réquisitoire de la Commission informatique et libertés, les services de l'État ont mis en demeure le géant du Net de supprimer des clauses « abusives »

YANN SAINT-SERNIN

y.saint-sernin@sudouest.fr

Les pratiques de Facebook inquiètent les autorités. Et les mises en demeure s'empilent pour le géant américain. Hier, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a enjoint le réseau social à mettre en conformité avec la loi plusieurs clauses « abusives » figurant dans les contrats de ses utilisateurs. Le tout dans un délai de soixante jours.

Bercy reproche à la firme d'avoir introduit « un déséquilibre significatif entre les droits et obligations des parties, au détriment des utilisateurs » dans la déclaration des droits et responsabilités de Facebook. Dans le viseur de la répression des fraudes, notamment, « le pouvoir discrétionnaire de retirer des contenus ou informations publiés par l'internaute sur le réseau » et « le droit de modifier unilatéralement ses conditions d'utilisation sans que l'internaute en soit informé préalablement ou en présumant son accord ».

Combinaison des données

Cette injonction visant les clauses des contrats a été rendue publique quelques heures seulement après une première mise en demeure, issue cette fois de la Cnil. La commission garante du respect des droits informatiques et des libertés a publié lundi un véritable réquisitoire à l'encontre de Facebook. Comme la plupart des géants du Web, Facebook compense la gratuité de ses services par une collecte massive de données personnelles, afin, notamment, de produire de la publicité ciblée. Cette pratique n'est pas illégale mais est encadrée par la loi. La puissance déployée par les grandes firmes du Net pour amasser ces infor-



Les autorités reprochent notamment à Facebook de modifier unilatéralement ses conditions d'utilisation sans que l'internaute en soit informé. PHOTO ARCHIVES J.-C. SOUNALET/« 50 »

« Facebook compense la gratuité de ses services par une collecte massive de données personnelles »

mations fait particulièrement débat au sein des pays européens.

La Cnil française reproche notamment à Facebook de proposer de la publicité ciblée en combinant « toutes les données personnelles qu'il détient sur ses utilisateurs (fournies par les internautes eux-mêmes, collectées par le site, par les autres sociétés du groupe ou transmises par des partenaires commerciaux). Une masse colossale d'informations capable d'établir des profils très fins des utilisateurs. Or, selon la Cnil, l'uti-

lisateur n'a pas la possibilité de s'opposer à la combinaison de ces données.

Pas de consentement exprès

La Cnil reproche également à Facebook de ne pas recueillir « le consentement exprès des internautes lors de la collecte et du traitement des données relatives à leurs opinions politiques, ou religieuses, et à leur orientation sexuelle ». De même, aucune information n'est délivrée aux internautes sur leurs droits et sur l'utilisation qui sera faite de leurs données sur le formulaire d'inscription au service.

La Cnil considère également que Facebook transfère ces données vers les États-Unis sur une base légale obsolète. Le Safe Harbor, le traité qui considérait les États-Unis comme apportant suffisamment de garan-

ties dans le traitement de ces données, autorisait leur libre transfert vers ce pays. Or, en octobre dernier, à la suite de l'affaire Snowden, ce traité a été annulé par Cour de justice de l'Union européenne.

Parmi les principaux griefs, la Cnil reproche aussi à Facebook d'être en mesure de « suivre la navigation des internautes, à leur insu, sur des sites tiers alors même qu'ils ne disposent pas de compte ». Ce mécanisme avait été révélé par des universitaires belges (lire « Sud Ouest » du 22 décembre dernier). Il avait valu à Facebook une condamnation par la justice belge à renoncer à ce dispositif. La firme a fait appel. « Nous sommes confiants [sur le fait] que notre service est en conformité avec le droit européen en matière de protection des données », a rappelé hier un porte-parole de Facebook.

La contre-attaque de Guillaume Pepy

LGV TOURS-BORDEAUX Alain Rousset a plaidé hier à Paris pour une augmentation des fréquences

Le dialogue à distance entre la SNCF, Lisea et Bordeaux qui porte sur le nombre de fréquences de TGV directs entre Paris et Bordeaux à l'horizon de l'ouverture de la ligne, le 2 juillet 2017, est monté d'un cran, cette semaine. Hier, à l'occasion d'une rencontre avec Guillaume Pepy, le président de la SNCF, au siège de l'Association des Régions de France, Alain Rousset s'est montré offensif. En ligne avec Alain Juppé et la société Lisea sur cette question délicate, le président de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes a plaidé à son tour pour un nombre accru de dessertes directes entre Bordeaux et Paris : « Il faut plus de TGV au moment où les usagers en ont besoin, en correspondance des TER venus de Périgueux ou de Mont-de-Marsan », a-t-il indiqué à l'issue de son entretien. On sait qu'aujourd'hui la SNCF ne souhaite pas en mettre plus de 16,5 en service chaque jour. Elle juge les péages trop chers au regard de ses recettes d'exploitation à venir. Elle privilégie les trains de grande capacité, capables, sur deux étages, d'embarquer 1200 passagers. Lisea plaide, comme les élus, pour davantage de trains, plus cadencés aux heures de pointe.

L'argument pour les élus est celui du nouveau dynamisme affiché de la métropole et de sa région : « Avec 19 allers-retours directs, nous serions encore en deçà des fréquences envisagées dans le contrat de concession, et avec une desserte de Bordeaux nettement inférieure à celle de Lyon », a écrit Alain Juppé en début de semaine à Guillaume Pepy.

L'argument pour Lisea est sonnant et trébuchant. Pour obtenir la concession de ce projet ferroviaire de grande ampleur, la filiale du groupe Vinci a injecté 700 millions de fonds propres et emprunté 3 milliards d'euros à un pool bancaire. C'est le principe du partenariat public-privé. La puissance publique, SNCF Réseau, l'État, l'Europe et les collectivités locales ont financé la moitié de l'investissement. Pour se rembourser, Lisea a besoin de l'argent des péages. Le calcul de leur coût est compliqué, il dépend de la capacité des trains et des horaires,

mais on peut considérer que le prix moyen est de 22 euros le kilomètre par train. Avec 16,5 allers-retours directs, Lisea dit ne pas honorer ses charges, à la fois le remboursement de sa dette et les dépenses de maintenance de la ligne pendant la durée de la concession. Il lui manque au moins 30 millions d'euros par an.

Moindre rentabilité

Ce qui est sûr, c'est que Lisea ne saura détourner la totalité de la clientèle d'affaires qui aujourd'hui rejoint Paris via l'aéroport de Mérignac. Un enjeu crucial pour la rentabilité de la ligne. Mais, dans une lettre adressée au maire de Bordeaux, Guillaume Pepy avance enfin quelques chiffres. Il rappelle à l'ancien Premier ministre l'engagement de son groupe pour la LGV : 2,2 Mds d'euros investis dans le projet. Il détaille ses propositions de dessertes qui incluent, on ne le savait pas à ce jour, deux al-

« Il faut plus de TGV au moment où les usagers en ont besoin, en correspondance des TER » (Alain Rousset)

lers-retours rapides vers Massy, Marne-la-Vallée et Roissy-Charles-de-Gaulle, autant de correspondances attendues par les usagers. « À la mise en service de la ligne, nous aurons 32,5 allers-retours, dont 22 rapides et utiles pour la clientèle bordelaise », explique Guillaume Pepy, selon qui la comparaison avec Lyon n'est pas si déséquilibrée que cela. Pour le patron de la SNCF, le différend avec Lisea porte sur la rentabilité des fonds propres apportés par le concessionnaire pour les cinquante ans de la concession. Elle est significative : de l'ordre de 15 % à la signature du contrat. Sans doute moindre avec un peu moins de trains. Un écart qui ne fait pas pleurer Guillaume Pepy, qui doit gérer des obligations de service public et des contraintes financières d'une tout autre nature.

Jean-Bernard Gilles

Bonneau défend son budget

DÉPARTEMENT Les élus se réunissent pendant deux jours pour voter le budget

Marathon budgétaire dès ce mercredi matin. Les élus du département se réunissent pour voter le budget primitif 2016, le premier de la nouvelle majorité. Un budget contraint qui pousse le président divers droite François Bonneau à déminer le terrain : « L'héritage de l'ancienne gouvernance est loin d'être rose. La taxe sur le foncier bâti culmine à 22,89 %, les frais de fonctionnement du Département, 930 € par habitant, sont supérieurs à la moyenne nationale et l'endettement a progressé entre 2004 et 2015 », affirme-t-il. « On comprend dès lors que des investissements très importants, comme le très-haut débit, n'aient pas été faits. Et je rappelle que 20 mil-



François Bonneau.

PHOTO ANNE LACALUD

lions d'euros ont été dépensés en pure perte : dix millions d'euros aux Thermes de Chassenon, trois millions d'euros pour la Maison des syndicats et six millions d'euros pour renflouer les caisses de Logelia.

François Bonneau assure, pour autant, que le budget 2016 a été bouclé sans toucher à la fiscalité des ménages. « Il y a eu des économies à

tous les étages, cela tient de la prouesse. Alors que le budget départemental évoluait à la hausse d'environ 4 % par an, nous avons réussi à le maintenir à l'égal entre 2015 et 2016 ». Soit un budget de 512 millions d'euros, dont 60 millions d'euros consacrés à l'investissement : « On a sanctuarisé l'investissement productif, du très-haut débit à notre engagement pour les routes, estime François Bonneau. À côté de cela, les dépenses liées au RSA explosent (23 millions d'euros, +5 millions par rapport à 2015), les dotations de l'État baissent (cinq millions en moins en 2016) et nous perdons une partie du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ».

La lecture de François Bonneau sera évidemment contestée par une opposition de gauche qui entend dénoncer la « cure d'austérité » présente.

B. R.

Frédéric Bourgoïn, un œil affûté sur les spiritueux

PORTRAIT Fils de viticulteurs, le trentenaire est devenu chroniqueur sur Internet pour creuser sa passion. Il se nourrit de cette expérience pour lancer une marque « maison »

PHILIPPE MÉNARD

p.menard@sudouest.fr

« Single Malt Scotch Whisky : circulez y'a pas de terroir ! » « Jusqu'où peut-on pousser l'argument marketing du "sans gluten" ? » « Des sulfites "en masse" dans le cidre : t'as beau dire y'a pas que de la pomme... » Le titre de ces billets publiés sur le blog Spiritueux magazine suggère un regard libre et pétillant sur le monde des alcools. Ils sont signés Frédéric Bourgoïn, un pur enfant du cognac, qui y partage depuis 2012 son insondable curiosité pour l'univers des spiritueux.

Sa passion s'ancre du côté de Saint-Saturnin, près de Hiersac, dans une exploitation viticole totalisant 90 hectares disséminés en Fins Bois et en Petite Champagne. Âgé de tout juste 30 ans, le fils d'Alain et Muguette Bourgoïn a grandi en Charente, avant d'aller s'ouvrir l'esprit ailleurs.

Il passe d'abord une licence de droit privé à Poitiers, mention « sciences criminelles ». « L'idée, c'était de mieux appréhender les règles qui régissent la société. » Enchaîne avec une formation plus technique, une licence pro « viti-oeno » au lycée de l'Oisellerie, décrochée en 2009. Puis file à l'Insee, une école supérieure spécialisée à Bordeaux pour obtenir un Master en marketing et commercialisation des spiritueux.

« Soif d'apprendre »

Dans ce cadre, il se nourrit d'un long stage au Bureau national interprofessionnel du cognac (Bnic), puis d'un autre de six mois à Hanoi, au Vietnam. « Je voulais aller dans un pays où le marché du cognac était émergent. J'ai travaillé pour une



Frédéric Bourgoïn avec ses parents Alain et Muguette, qui le solivent dans ses expériences. PHIM

boîte d'import et de distribution, les Scelliers d'Asie.»

Diplômes en poche, il s'installe à Paris, où il travaille encore aujourd'hui comme consultant dans le domaine de la distribution. Parallèlement, il lance son site Internet. « J'avais soif d'apprendre et de découvrir d'autres horizons. Le cognac, je connais par ma famille. Je voulais m'ouvrir d'autres réseaux, accumuler du savoir-faire », explique-t-il.

Avec 90 000 visiteurs uniques depuis le début de l'aventure, Spiritueux magazine, qu'il anime seul, a gagné une certaine visibilité. Frédéric Bourgoïn décrypte l'innovation des marques, analyse les tendances, raconte des visites de régions vitico-

les. Ce sésame lui permet aussi de se retrouver au sein du jury Spirit Collection, qui se déplace en Chine ou au Brésil...

Le déclin des blogs

Les publications ont longtemps été quotidiennes, mais depuis l'an dernier, Frédéric Bourgoïn a un peu levé le pied. Dans ce gouffre sans fond qu'est le monde du numérique, le temps des blogs est déjà sur le déclin. « Le schéma économique reste compliqué. On évolue vers des "webzines", où les blogs se regroupent », note l'auteur. Lui se concentre aujourd'hui sur des sujets de fond, dont certains sont rarement abordés, l'histoire de la distillation, ou

bien le rôle de l'hydrolyse. Son credo, vulgariser mais en restant pointu.

« Avec le blog, il ne faut pas viser de revenu financier direct. L'important, c'est l'homme, le réseau. J'ai rencontré des gens qui ont une vision du marché de l'innovation. J'ai été pioché partout. Chaque jour, on apprend quelque chose et on construit une vision globale de ce que pourrait être une "success story" ». Il entend bien la mettre à l'épreuve un jour prochain, sur ses terres d'origine. La première cuvée du cognac Bourgoïn, élevée en « microbarriques » (lire ci-dessous) constitue un ballon d'essai.

<http://www.spiritueuxmagazine.com>

Un nouvel écrin pour la maquette

ESPACE DÉCOUVERTE La reproduction du château de François I^{er} va être valorisée au centre d'interprétation du patrimoine

OLIVIER SARAZIN

o.sarazin@sudouest.fr

C'est une maquette au 1/200^e du château de François I^{er}. Conçue et fabriquée par Philippe Gailledreau, un Cognacais passionné d'histoire et d'archéologie plutôt doué de ses mains, elle montre la noble bâtisse dans ses atours de la fin du XV^e et du début du XVI^e siècle, au temps de Louise de Savoie et de Charles d'Angoulême, les parents du monarque. La maquette dévoile notamment le vieux pont moyenâgeux, la tour du bon comte Jean et les appartements dits du duc d'Alençon. Elle a fait sensation, au printemps dernier, lors de la très belle exposition « François I^{er}, ce roi made in Cognac ». Bientôt, elle trouvera une nouvelle place, un nouvel écrin à l'Espace découverte en Pays du cognac.

Situé place de la Salle-Verte, cet espace touristique et culturel (on parle de centre d'interprétation du patrimoine) est en chantier. Les travaux ne sont pas démesurés (quelques milliers d'euros à la charge du Grand-Cognac, propriétaire et gestionnaire du site), mais vont embellir les lieux.

Réouverture le 1^{er} mars

« Nous avons fait combler une fosse au rez-de-chaussée, où l'on trouvait



Ana Cléry et Chantal Nadeau devant la maquette au 1/200^e du château natal de François I^{er}. PHOTO D.S.

un dispositif scénographique qui avait un peu vieilli. C'est ici que la maquette du château de François I^{er} va être installée et magnifiée par de nouveaux éclairages », expliquent Chantal Nadeau, vice-présidente de Grand-Cognac en charge du tourisme, et Ana Cléry, responsable de l'Espace découverte.

Le chantier doit durer une dizaine de jours. L'Espace découverte en Pays du cognac (qui n'avait pas été rafraîchi depuis son inauguration en 2004 et un incendie il y a six ou sept ans) rouvrira le 1^{er} mars. Bon an mal an, le lieu, gratuit, ac-

cueille entre 13 000 et 15 000 visiteurs. L'Espace découverte, aménagé à l'emplacement de la plus vieille maison de négoce de Cognac, la maison Augier, a été pensé comme « le point de départ incontournable de toute visite à Cognac et dans sa région ». Pensé par l'architecte Karine Millet, il évoque toutes les richesses patrimoniales et environnementales du Pays du cognac, suggérées à travers maquettes, bornes interactives et diverses scénographies réalisées par l'agence Itinérance. Son entrée est gratuite.

La mutualisation progresse petit à petit

En réunion du Conseil municipal, lundi, Philippe Nifenecker, maire, a repris ses propos émis à l'occasion de l'inauguration du giratoire de la Petite arche. Au président du Conseil départemental, François Bonneau, il parlait ainsi de l'avenir : « Nous avons des projets de sécurité devant l'école, d'aménagement des bourgs et divers travaux de voirie. La totalité des travaux a été évaluée à 1,5 million d'euros. » Au conseil, il a redit que le bureau d'étude avait été choisi. Son coût (51 000 euros) sera pris en charge pour moitié par le Conseil départemental, qui participera également aux travaux, échelonnés par tranches successives.

Services communs. Avec la Communauté de communes de Grand Cognac, les relations s'étoffent de plus en plus. La proposition de deux nouveaux services communs a été adoptée par les élus. D'une part, l'adhésion gratuite au service entretien des terrains de sports et espaces verts liés aux stades. Le fait que le stade de Boutiers soit désormais dévolu à la compagnie d'archers de Cognac, avec prise en charge des travaux et du fonctionnement par convention avec Grand Cognac, a suscité un débat au sein du conseil ; des précisions sur cette convention seront apportées. D'autre part, le service commun hygiène et sécurité, concernant les agents territoriaux,

leur milieu de travail et leur formation en ce domaine.

Assainissement. Philippe Nifenecker a rappelé que le délai pour se raccorder à l'assainissement collectif, secteur de Saint-Trojan et Corbières, expirait début juillet. À cette date, tous les foyers concernés, raccordés ou non, devront s'acquitter de l'abonnement prévu à cet effet. Il est par ailleurs pratiquement acquis que la compétence eau - assainissement sera dévolue à partir du 1^{er} janvier 2017 à la Communauté de communes, et plus largement sans doute à la future Communauté d'agglomération.

Chemins ruraux. Dans le cadre du Plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées (PDIPR), où la commune de Boutiers-Saint-Trojan fait figure de pionnière, la députée Marie-Line Reynaud a octroyé 2 500 euros sur sa réserve parlementaire pour la réfection du chemin de Pique-Bœuf.

Divers. Le Sivu de la Soloire (projet de salle des fêtes commune avec Saint-Brice) a vécu : une ultime réunion aura lieu courant février. À l'école, suite à une simulation d'alerte incendie mal perçue en certains endroits, une étude de sécurité sera prochainement diligentée.

Pierre Barreteau



Philippe Nifenecker (à droite), aux côtés de François Bonneau (au centre) et Didier Jobit, du Conseil départemental. PHOTO P. B.

Consommation

L'électroménager retrouve l'appétit

Du réfrigérateur au grille-pain, en passant par les blenders et autres centrifugeuses, l'électroménager a connu une année 2015 en croissance, après avoir connu trois années atones. Selon le Gifam (groupement interprofessionnel des fabricants d'appareils et d'équipements ménagers), le marché français a progressé de 3,7% en valeur à 2,6 milliards d'euros, tiré par les réfrigérateurs, les machines de lavage et la cuisson. En

nombre d'appareils vendus, certains produits connaissent des progressions impressionnantes comme les centrifugeuses ou les épilateurs alors que s'effondrent fers à repasser et machines à pain. Des "niches" dans un parc installé de 189 millions d'appareils, soit 7 par foyer. En attendant l'arrivée des frigos connectés, consultables depuis le supermarché pour répondre à la question: "Combien me reste-t-il de yaourts?"



■ POLITIQUE

Le budget du Département en direct avec Charente Libre

Aujourd'hui et demain, les 38 conseillers départementaux de la Charente étudieront le budget primitif 2016 du Département. Un budget en baisse de 3%, s'établissant à 512 millions d'euros et qui prévoit de sérieux arbitrages, notamment pour les satellites et les politiques sportive et culturelle.

Fait majeur du premier budget de l'équipe Bonneau, le lancement du plan très haut débit, pour lequel la majorité départementale a décidé

d'augmenter de 13 millions d'euros sa participation, passant à 26 millions de financement départemental sur un total de 75 millions.

Pour 2016, seuls 3 millions sont inscrits au budget afin d'augmenter «la montée en charge du débit. Le déploiement réel de la fibre ne débutera qu'en 2017», indique François Bonneau, le président du département.

Les débats seront à suivre en direct vidéo dès ce matin, 9h, sur charentelibre.fr

- Après des mois de discrétion, les ex-«camarades» du maire de Cognac se remobilisent
- Pour critiquer son action «sans colonne vertébrale» et son «parcours opportuniste».

Le Parti de gauche remonte au front

Maurice BONTINCK
m.bontinck@charentelibre.fr

Il s sont de retour et bien décidés à le faire savoir. Depuis la mi-décembre, les militants cognacais du Parti de gauche, discrets depuis plusieurs mois, se sont remis en ordre de bataille via leur blog (1). Avec une cible privilégiée, leur «ancien responsable syndical et communiste», Michel Gourinchas. La cadence est même accélérée ces derniers jours avec un billet quasi quotidien pour dénoncer «la suppression des droits acquis» des salariés de la mairie, «les grands écarts idéologiques» sur l'armement de la police municipale, ou «la fréquentation de l'Azerbaïdjan, alors que des journalistes d'opinion y sont en prison», ou encore la fin de la gratuité de la bibliothèque pour les adultes de Cognac qui doivent désormais déboursier 12 euros (lire la réponse du maire ci-dessous).

«Tout ça pour récupérer trois francs six sous, comme il s'apprête à le faire en passant un deuxième coup de rabet sur les aides aux associations sans jamais faire de vrai choix politique...»

À la manœuvre, on retrouve Pierre-Alain Dorange, responsable départemental du parti fondé par Jean-Luc Mélenchon; Jean-Michel Pascal, mais aussi Serge Lebreton, l'ancien adjoint au personnel du maire entre 2008 et 2013, revenu



Pierre-Alain Dorange, Serge Lebreton, Jean-Michel Pascal et le Parti de gauche multiplient les attaques contre le maire.

Photo M.-A. B.

en septembre dernier après s'être «ressourcé» huit mois au Sénégal. «On avait besoin de se remettre en ordre de marche après des campagnes électorales où nous avons beaucoup travaillé, malheureusement sans grand résultat», explique Pierre-Alain Dorange qui avait obtenu 8,47% des voix aux départementales de mars dernier.

Un an plus tôt, la liste du Parti de gauche emmenée par Brigitte Bonneau n'avait rassemblé que 7,37%

des électeurs aux municipales. «On s'était beaucoup mobilisés, on avait fait une campagne hors des sentiers battus, mais ça n'avait pas suffi... Même si aujourd'hui, on voit que le maire reprend certaines de nos idées comme l'aménagement du site de l'ancien hôpital ou le probable passage en régie des transports en commun», explique un Serge Lebreton par ailleurs très offensif quand il s'agit de critiquer les décisions de son ancien camarade.

«Il peut bien critiquer l'État ou Valls, mais ce sont ses copains. Il est toujours au PS, n'est même pas frondeur et tout ce qu'il fait va dans le sens de l'austérité. Le pragmatisme d'accord, mais quand il n'y a que ça, c'est de l'opportunisme», enchaîne Serge Lebreton qui parle même de «mascarade» et d'«enfumage» à propos de son ancien ami. Au niveau national, le Parti de gauche s'apprête à soutenir pour la présidentielle le très probable candidat Mélenchon, «faute de mouvement citoyen émergent à la Podemos espagnol».

Mais localement, les militants sont déjà entrés en campagne «pour peser sur le débat et être présents aux municipales de

Il peut bien critiquer l'État ou Valls, mais ce sont ses copains. Il est toujours au PS et tout ce qu'il fait va dans le sens de l'austérité.

Gourinchas: «De la démagogie»

Le maire de Cognac a réagi aux critiques du Parti de gauche, en particulier sur la gratuité de la bibliothèque: «C'est de la démagogie de la part de l'extrême gauche. Je ne vois pas en quoi la culture pour tous est abîmée, surtout que cette hausse n'est pas appliquée aux personnes en difficulté sociale. Un public qui ne venait pas déjà d'ailleurs à la bibliothèque: la gratuité n'avait pas bougé les lignes. Je rappelle que c'est un euro par mois, que le public adhérent actuel peut largement

supporter ce coût et que 12€, ce n'est même pas le prix d'un livre, sauf de poche». Il estime «ne pas avoir à rougir» de la politique culturelle mise en place. «Je ne lâche en rien la culture, je ne touche pas aux festivals d'ailleurs. Et je préfère conserver la gratuité pour les fournitures scolaires par exemple, ce qui concerne beaucoup plus de monde que la bibliothèque. Par ailleurs, on travaille déjà sur le réseau lecture publique et on le développera plus encore dans le cadre de l'agglo.»

2020», avance Pierre-Alain Dorange. Avec une cible privilégiée: le maire. «Et qu'on ne vienne pas nous dire qu'on fait le jeu du FN, anticipe Serge Lebreton. Nous ne sommes pas à l'origine de la montée du FN, contrairement aux socialistes qui ont disqualifié le terme de gauche en tuant toute idéologie. Alors que nous, on garde nos valeurs de gauche et on sera là et bien là pour les défendre. Sans compromis ni compromission.» Michel Gourinchas est prévenu.

(1) resistonsparlesactes.blogspot.fr

2 507€ de don pour les écoles

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

On est heureux de voir une entreprise participer à la vie communale et scolaire en l'occurrence. Merci pour les enfants.» C'est par ses mots que Pierre-Yves Briand, maire de Châteaubernard, a salué avec joie l'initiative du magasin Lidl qui a pris ses quartiers sur sa commune en décembre dernier.

Afin de marquer l'ouverture de cette nouvelle surface de vente doublée par rapport à l'ancienne, rue Victor-Hugo à Cognac, où va se poser Biocoop, l'enseigne avait décidé de monter une opération à destination des associations scolaires castelbernardines. «Elle consistait à prélever 50 centimes sur chaque caddy de plus de 15€ lors des quatre premiers jours de l'ouverture et de faire don de la somme récoltée à ces établissements», indique Laurent Toussaint, le responsable immobilier pour Lidl à la direction régionale.

À l'arrivée, c'est un chèque de 2 507€ qui tombe dans l'escarcelle des quatre écoles de la commune.



Les représentants des écoles ont reçu leur chèque, remis par les responsables de l'enseigne (à gauche).

Photo G. B.

Il a été remis hier à leurs représentants, charge à eux de partager ce don au prorata des effectifs.

«Cette démarche n'a rien d'une opération de communication, la somme a été prise sur la marge de notre service achat France, a tenu à souligner Laurent Toussaint. C'est pour nous une façon de prouver que nous sommes un véritable acteur local. Quant au

choix d'aller vers les écoles, il nous a semblé le plus pertinent».

«Un joli cadeau dont elles sauront faire bon usage», lui a assuré Pierre-Yves Briand, rejoint par leurs représentants qui annoncent de belles sorties à venir pour les élèves, sportives ou culturelles, «d'autant que les projets en la matière sont nombreux», se ravissait l'un d'eux.

■ CHÂTEAUBERNARD

Réunion du conseil municipal demain. Les élus se réuniront demain jeudi 11 février à 20h30. A l'ordre du jour: autorisation au centre départemental de gestion d'effectuer la procédure de mise en concurrence pour le compte de la Ville, des contrats d'assurance groupe statutaire; acquisition d'une partie d'une parcelle rue du Dominant; règlement de la commande publique-nouveaux seuils de marché; droit de préemption urbain-délégation à la commune; délégation du conseil au maire; ouverture de crédits; pour info: prorogation du délai d'instruction de la demande présentée par SAS Mannalin pour exploiter une installation de transit de déchets dangereux sur la commune; bilan 2008-2015 des mesures de travaux d'intérêt général; questions diverses.

Déchéance adoptée avec 14 voix d'écart

- Les députés ont voté hier soir l'article inscrivant la déchéance de nationalité dans la Constitution
- Le texte ne fait plus référence aux binationaux
- Prochaine étape aujourd'hui avec le vote solennel

Les députés ont voté hier soir l'article controversé qui inscrit la déchéance de nationalité dans la Constitution pour les auteurs de crimes et délits terroristes, comme voulu par l'exécutif après les attentats du 13 novembre.

Après avoir voté à main levée l'amendement du gouvernement réécrivant l'article sans faire de référence à la binationalité, les députés ont adopté l'article 2 du projet de loi constitutionnelle par une courte majorité de 162 voix contre 148.

Celui-ci prévoit désormais que la Constitution renverra à la loi pour «les conditions dans lesquelles une personne peut être déchue de la nationalité française ou des droits attachés à celle-ci lorsqu'elle est condamnée pour un crime ou un délit constituant une atteinte grave à la vie de la Nation».

Les députés se prononceront aujourd'hui après les questions au gouvernement sur l'ensemble de la révision constitutionnelle qui comprend également l'inscription du régime d'état d'urgence dans la



Jean-Jacques Urvoas, nouveau ministre de la Justice, n'a jamais été présenté comme un ardent défenseur de la mesure. Mais ses éventuelles réticences n'ont jamais été rendues publiques.

Photo AFP

« La menace terroriste est sans doute encore plus importante qu'avant le 13 novembre »

loi fondamentale.

Tout l'enjeu sera de savoir si la majorité sera «large», comme l'espère le président du groupe socialiste Bruno Le Roux, puisque la révision constitutionnelle nécessitera non seulement un vote conforme de l'Assemblée et du Sénat, ce qui est loin d'être acquis mais aussi une majorité des trois-cinquièmes des parlementaires réunis en Congrès.

Si la révision constitutionnelle est adoptée au Congrès, un projet de loi d'application précisera la mise en œuvre de la déchéance.

Selon le gouvernement, la déchéance deviendrait une «peine complémentaire prononcée par un juge judiciaire». Elle pourrait être prononcée pour «des crimes d'atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation» ou des crimes terroristes, ainsi que pour les délits de terrorisme s'ils sont punis d'au moins 10 ans d'emprisonnement. Plutôt que la déchéance de nationalité, le juge pourrait prononcer une peine de déchéance «des droits attachés à la nationalité» (droits civils ou civiques tels que le droit de vote, le droit d'éligibilité, le droit d'exercer une fonction publique...).

Ni la Constitution ni le projet de loi d'application ne feront plus référence aux binationaux, rendant

donc en théorie possible la déchéance d'un Français n'ayant pas d'autre nationalité. Le gouvernement s'est simplement engagé à la ratification de la convention de l'ONU de 1961 sur «la réduction des cas d'apatridie». Ce texte autorise cependant les Etats à pratiquer l'apatridie dans des cas restreints, notamment pour «un individu ayant eu un comportement de nature à porter un préjudice grave aux intérêts essentiels de l'Etat».

La journée a été marquée par l'intense offensive du Premier ministre pour convaincre les députés réticents. «Ce que veulent les Français, c'est le rassemblement. Pas de la gauche, mais le rassemblement de tous», a martelé devant la presse M. Valls, plaidant aussi que «la menace terroriste (est) sans doute encore plus importante qu'avant le 13 novembre».

Le Sénat a voté l'état d'urgence

Le Sénat s'est prononcé hier à une très large majorité pour une nouvelle prolongation de trois mois de l'état d'urgence, jusqu'à fin mai, une mesure controversée à gauche tandis que la droite a appelé le gouvernement à en préparer la sortie.

316 sénateurs ont voté pour le texte défendu par le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve: l'ensemble de la droite Les Républicains et UDI-UC, les socialistes, 15 RDSE (à majorité PRG) et trois écologistes, Jean-Vincent Placé, Aline Archimbaud et Joël Labbé. 28 sénateurs se sont prononcés contre: l'ensemble du groupe Communiste, républicain et citoyen (CRC), 6 écologistes et 2 RDSE.

Le texte doit être examiné par l'Assemblée le 16 février.

Il proroge pour une durée de trois mois, à compter du 26 février 2016 et selon les modalités prévues aux articles 2 et 3 de la loi du 20 novembre 2015 (...) l'état d'urgence. L'état d'urgence sera donc prolongé jusqu'à fin mai, soit deux semaines avant l'organisation de l'Euro 2016 en France qui doit drainer des centaines de milliers de spectateurs du monde entier. Permettant des assignations à résidence et des perquisitions, il s'agit du plus long état d'urgence que la France ait connu, même s'il n'a pas la même intensité que les précédents.

«Force est de constater que plusieurs mois après les actes terroristes du 13 novembre, ce péril (du terrorisme) n'a pas disparu», a souligné M. Cazeneuve en entamant les débats, devant les 233 sénateurs présents. «Ces mesures exceptionnelles», a-t-il poursuivi, «sont nécessaires au combat que nous menons contre le terrorisme et elles ont commencé à porter leurs fruits».